

**POINT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SON
ACTIONNAIRE EAGLE FOOTBALL HOLDINGS BIDCO****REPORT DE LA PUBLICATION DES COMPTES
SEMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2025****ACTIVITÉ DU 1^{ER} SEMESTRE 2025/2026**

27 mars 2026 – 19h45

SITUATION D'EAGLE BIDCO

Le Conseil d'administration d'Eagle Football Group SA (la « Société ») prend acte de l'annonce faite aujourd'hui par Eagle Football Holdings Bidco Limited (« Eagle Bidco »), l'actionnaire majoritaire de la Société, concernant la nomination de Cork Gully en tant qu'administrateurs judiciaires d'Eagle Bidco en application du droit anglais, à la suite de cas de défauts au titre de ses accords financiers¹.

La Société n'est pas concernée par cette procédure, et les administrateurs judiciaires n'ont été nommés dans aucune des filiales d'Eagle Bidco.

La gouvernance (direction autour de Michele Kang et Michael Gerlinger, et Conseil d'administration) et les opérations quotidiennes du groupe OL ne sont pas affectées.

La mise sous administration d'Eagle Bidco n'entraîne pas de défaillance au regard des termes des contrats importants de la Société ou de la réglementation sportive applicable.

Comme indiqué dans le communiqué de presse d'Eagle Bidco, la Société comprend que la mission des administrateurs d'Eagle Bidco serait la suivante :

- Dès leur nomination, les administrateurs prennent le contrôle d'Eagle Bidco et les pouvoirs de ses dirigeants sont suspendus, conformément au droit anglais. Un moratoire légal s'applique à Eagle Bidco.
- La mission des administrateurs est de chercher à atteindre les objectifs légaux d'une mise sous administration. Leur objectif principal est de sauvegarder Eagle Bidco en tant qu'entité juridique en activité. Si cela s'avère impossible, ils s'efforceront d'obtenir un meilleur résultat pour les créanciers que celui qui aurait pu être obtenu autrement. À défaut de cela, les administrateurs chercheront à réaliser les actifs d'Eagle Bidco au profit des créanciers.

Le Conseil d'administration de la Société prend note que, dans l'éventualité où les administrateurs d'Eagle Bidco viendraient à solliciter des offres pour la participation d'Eagle Bidco dans la Société, il serait possible pour les créanciers d'Eagle Bidco, y compris Michele Kang, Présidente-Directrice générale d'Eagle Football Group, de présenter une telle offre.

La Société tiendra le public informé, conformément aux obligations d'information applicables, de toute évolution importante qui serait portée à sa connaissance.

En parallèle, la Société poursuit son objectif d'assainissement de sa situation financière.

COMPTES SEMESTRIELS (REPORT)

Les procédures d'arrêté des comptes semestriels de la Société au 31 décembre 2025, et leur revue par les commissaires aux comptes, étant toujours en cours, et eu égard également à la situation créée par l'« administration » de l'actionnaire majoritaire Eagle Bidco, le Conseil d'administration, réuni ce

¹ [Appointment of Administrators to Eagle Football Holdings Bidco Limited - Cork Gully](#)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, 27 mars 2026

jour, a constaté que la Société ne serait pas en mesure d'arrêter ses comptes semestriels, (ni donc de publier son rapport financier semestriel) d'ici au 31 mars 2026.

Par ailleurs, la Société est en discussion avec certains partenaires financiers pour clarifier les engagements sous-jacents.

La Société met tout en œuvre pour finaliser et publier ses états financiers dans les meilleurs délais, et informera le marché au plus vite de la date de leur publication.

ACTIVITÉ DU 1^{ER} SEMESTRE 2025/2026

Les travaux d'audit des commissaires aux comptes sur le S1 2025/2026 sont en cours.

Le total des produits des activités est en progression par rapport à N-1 et s'élève à 121,3 M€ au 31 décembre 2025, contre 117,6 M€ en N-1 (soit +3%), reflétant une bonne activité de trading de joueurs (45,3 M€ vs. 34,7 M€ au 31/12/24, soit +10,6 M€, +30%), et un recul des produits des activités hors trading joueurs (-6,9 M€ par rapport à N-1), en relation notamment avec la baisse des droits TV de Ligue 1 (-5,1 M€) consécutivement à la rupture anticipée du contrat DAZN/LFP et une activité Grands événements moins dense qu'en N-1.

Sur le plan sportif, le club occupait la 5^{ème} place du championnat de Ligue 1 au 31 décembre 2025 (place identique au 31 décembre 2024)². Le 1^{er} semestre de l'exercice 2025/2026 (période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025) bénéficie de la participation du club en Europa League (comme en N-1).

Total des produits des activités au 31 décembre 2025

| en M€ (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre) | 31/12/25 ⁽²⁾ 6 mois | 31/12/24 6 mois | Var | Var % |
|---|-----------------------------------|--------------------|-------------|-------------|
| Billetterie championnat et autres matchs | 20,2 | 15,4 | 4,8 | 31% |
| Billetterie Europe | 2,0 | 2,3 | -0,4 | -15% |
| Billetterie | 22,2 | 17,8 | 4,4 | 25% |
| Droits TV LFP-FFF | 6,4 | 11,4 | -5,1 | -44% |
| Droits TV UEFA | 16,4 | 15,5 | 0,9 | 6% |
| Droits TV et marketing | 22,8 | 26,9 | -4,1 | -15% |
| Partenariats-Publicité | 14,7 | 15,0 | -0,3 | -2% |
| Produits dérivés | 7,4 | 7,3 | 0,1 | 2% |
| Autres produits de la marque | 5,4 | 5,2 | 0,2 | 3% |
| Produits de la marque | 12,8 | 12,5 | 0,3 | 2% |
| Séminaires et visites | 1,8 | 3,3 | -1,5 | -46% |
| Grands événements | 1,7 | 7,4 | -5,6 | -77% |
| Events | 3,5 | 10,7 | -7,2 | -67% |
| Produits des activités (hors trading joueurs) | 76,0 | 82,9 | -6,9 | -8% |
| Produits de cessions des contrats joueurs | 45,3 | 34,7 | 10,6 | 30% |
| Total des produits des activités⁽¹⁾ | 121,3 | 117,6 | 3,7 | 3% |

(1) IAP (Indicateur Alternatif de Performance) qui comprend les Produits des activités hors trading ainsi que les produits de cessions de contrats joueurs.

(2) Les travaux des commissaires aux comptes sont en cours d'audit.

Billetterie : 22,2 M€ au 31 décembre 2025 (+4,4 M€ vs N-1, +25%)

Les revenus de Billetterie affichent une bonne performance au 31 décembre 2025, en progression de 4,4 M€ par rapport à N-1, avec 8 matchs de championnat à domicile (7 en N-1) et 3 matchs de coupe d'Europe (comme en N-1). Ils bénéficient par ailleurs d'un changement de méthode de comptabilisation des revenus Hospitalités qui sont désormais reconnus en totalité sur la ligne Billetterie.

Droits TV et marketing : 22,8 M€ au 31 décembre 2025 (-4,1 M€ vs N-1, -15%)

Sur le plan national, les droits TV LFP/FFF sont impactés par la forte baisse des droits TV nationaux, consécutivement à la rupture anticipée du contrat DAZN/LFP en juin 2025 et s'élèvent à 4,9 M€ (avec une 5^{ème} place au classement provisoire de Ligue1) contre 11,4 M€ en N-1 (classement identique).

² Et occupe la 4^{ème} place à date.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, 27 mars 2026

Les droits TV UEFA s'établissent à 16,2 M€ (15,5 M€ en N-1), intégrant les revenus liés à la participation du club en phase de ligue de l'Europa League, comme en N-1.

Partenariats-Publicité : 14,7 M€ au 31 décembre 2025 (-0,3 M€ vs N-1, -2%)

Avec un classement identique à N-1 (5^{ème} de Ligue 1), les revenus de Partenariats-Publicité se maintiennent à un niveau élevé, malgré l'impact défavorable du changement de méthode de comptabilisation des revenus Hospitalités sur cette ligne de revenus, décrit plus avant.

Produits de la marque : 12,8 M€ au 31 décembre 2025 (+0,3 M€ vs N-1, +2%)

Les produits de la marque s'élèvent à 12,8 M€ (+2% vs. N-1), avec notamment une bonne performance des revenus des boutiques.

Events : 3,5 M€ au 31 décembre 2025 (-7,2 M€ vs N-1, -67%)

Les revenus Events sont principalement impactés par la baisse de l'activité des Grands Evènements (qui se résume au concert d'Imagine Dragons le 3 juillet 2025), qui affiche des revenus à hauteur de 1,7 M€ contre 7,4 M€ en N-1.

Produits de cessions de contrats joueurs : 45,3 M€ au 31 décembre 2025 (+10,6 M€ vs N-1, +30%)

Conformément aux objectifs de réduction des charges de personnel et d'amélioration des résultats, l'activité de trading joueurs a été dense au cours du mercato d'été 2025. Après un total de près de 50 M€ enregistré sur l'exercice 2024/2025 (cessions de joueurs intervenues en juin 2025), les produits de cessions de joueurs réalisés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2025 s'élèvent à 45,3 M€ avec les cessions de Georges MIKAUTADZE à Villarreal (22,2 M€), Lucas PERRI à Leeds (12,9 M€), Saël KUMBEDI à Wolfsburg (4,6 M€), ADRYELSON à Al Wasl (1,2 M€), Jordan VERETOUT à Al-Arabi (0,5 M€) et Mathieu PATOUILLET à Al-Hilal (0,3 M€), ainsi que des incentives et divers bonus pour un montant de 3,7 M€. Au 31 décembre 2024, ils s'établissaient à 34,7 M€.

ÉVÉNEMENTS RECENTS

MERCATO D'HIVER (principaux mouvements)

En janvier 2026, le club réalisé les acquisitions³ de Martin SATRIANO à Lens (5,0 M€ hors bonus et indemnité de prêt) et Noah NARTEY à Brøndby (8,5 M€).

Les joueurs Martin SATRIANO, Alejandro RODRIGUEZ et Enzo MOLEBE ont fait l'objet de mutation temporaire jusqu'à la fin de saison 2025/2026. En parallèle, les joueurs Roman YAREMCHUK et Noham KAMARA sont arrivés en janvier 2026, sous forme de prêts jusqu'à la fin de saison.

Aussi, l'attaquant international brésilien ENDRICK est arrivé fin décembre en provenance du Real Madrid sous la forme d'un prêt payant jusqu'à la fin de saison.

RÉSULTATS SPORTIFS

Après 7 victoires sur 8 matchs lors de la phase de ligue, le club s'est incliné en 1/8^{ème} de finale de l'Europa League contre le Celta Vigo (12 et 19 mars 2026). En outre, le Club a été éliminé en 1/4 de finale de la Coupe de France contre Lens (5 mars 2026). Faisant suite à une série de 13 victoires consécutives (toutes compétitions confondues), le Club occupe la 4^{ème} place de Ligue 1, donnant accès aux tours qualificatifs pour la Ligue des Champions 2026/2027 (en ligne avec les objectifs de qualification européenne pour la saison prochaine).



Tél : +33 4 81 07 55 00

Fax : +33 4 81 07 45 65

Email : finance@eaglefootballgroup.com

www.finance.eaglefootballgroup.com

Euronext Paris - compartiment B

Indices: CAC All-Shares – CAC Consumer Discretionary

Code ISIN: FR0010428771

Reuters: EFG.PA (ex OLG.PA)

Bloomberg: EFG FP (ex OLG FP)

ICB : 40501030 Services de loisirs

³ Montants IFRS